

7ALM
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 500 euros
24 rue Antoine Pericaud 69008 LYON
838 212 389 R.C.S. LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 19 septembre,
A dix heures,
Au siège social de la société,

Monsieur EL MOUMINI Saäd, associé unique et Président de la Société 7ALM, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 500 euros, ayant son siège social au 24 rue Antoine Pericaud 69008 LYON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 838 212 389, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 24 rue Antoine Pericaud 69008 LYON au 2, Rue Coysevox, Bureau 3, 69001 Lyon, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège Social

Le siège de la société est fixé au 2, Rue Coysevox, Bureau 3, 69001 Lyon »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur EL MOUMINI Saäd
Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line.

SEI